

COMMUNE D'ORSAY

ARRETE N° 24-194

Règlement du jeu de grattage dématérialisé « Orsay fête les mamans » du 14 au 26 mai 2024 sur l'application ORSAY MES COMMERCES

Article 1 - Objet du jeu

La mairie d'Orsay, 2 Pl. du Général Leclerc, 91400 Orsay organise du 14 au 26 mai 2024 un jeu de grattage dématérialisé sur l'application Smartphone Orsay Mes Commerces à l'occasion de la fête des mères.

Lors du téléchargement de l'application et après création d'un compte fidélité pour les nouveaux utilisateurs et pour tout autre utilisateur déjà inscrit sur ORSAY MES COMMERCES, à la suite de tout achat dans l'un des commerces participants, chacun d'entre eux pourra voir apparaître sur son Smartphone un ticket à gratter dématérialisé après collecte des points fidélité, sur lequel après grattage sur l'écran de son Smartphone il sera indiqué s'il est gagnant ou perdant.

S'il est gagnant le ticket indiquera le lot ainsi gagné et le mode de remise dudit lot.

Toute personne a la possibilité, dans le respect des contraintes précisées dans l'article 2 du présent règlement de participer à ce jeu, basé sur un principe explicité dans l'article 3 du présent règlement.

Article 2 - Participation

Peuvent participer, toutes les personnes physiques, majeures au 14 mai 2024, domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participants à l'opération et de leurs familles, des membres du conseil municipal de la mairie d'Orsay et de leurs familles.

Tout ticket à gratter différent de ceux définis par le jeu que ceux visés par le présent règlement sera considérés comme nuls.

Article 3 – Organisation du jeu

Les participants au jeu pourront tenter de gagner un des lots mis en jeu, comme indiqué ci-dessous :

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur Orsay Mes Commerces : Téléchargez l'application et cliquez sur « Mon compte ». Indiquez votre nom, prénom, adresse e-mail ou n° de téléphone portable, code postal et choix d'un mot de passe puis validez votre inscription.

Après votre inscription ou si vous êtes déjà inscrit, réalisez un achat dans l'un des commerces participants à l'opération et demandez vos points fidélité. Pour se faire, présentez votre carte fidélité au commerçant en cliquant sur « Afficher ma carte fidélité » en bas de votre application.

Avec son smartphone, sa tablette ou sa douchette le commerçant scannera votre carte fidélité afin de vous offrir vos points fidélité.

Un message vous proposera alors de participer au jeu concours.

Un ticket à gratter dématérialisé s'affichera alors sur votre smartphone.

Gratter l'écran de votre smartphone pour découvrir si vous avez gagné.

Si le ticket est gagnant il indiquera «Gagné! » plus le descriptif du lot gagné.

Si le ticket est perdant il indiquera «Perdu ! Désolé ».

Toute personne qui se sera inscrite dans l'application aura la possibilité de participer une ou plusieurs fois.

Les tickets à gratter dématérialisés ne pourront être obtenus ailleurs que dans l'application après téléchargement de celle-ci et inscription du participant dans le respect du présent règlement et du mode de fonctionnement de l'application.

Les dotations, cartes cadeaux offertes, sont valables jusqu'au 30 septembre 2024, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou échange en espèces.

Les dotations (Cartes cadeaux) sont réputées cessibles et peuvent être cédées à un tiers inscrit sur l'application ORSAY MES COMMERCES.

Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile.

Toute fausse déclaration d'identité entraînera l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains.

Article 4 - Liste des lots

Le jeu est doté des lots suivants, attribués de manière aléatoire du 14 au 26 mai 2024.

Ce jeu est doté de cadeaux par la mairie d'Orsay: N° de rang	Lot	Nombre de lots	Valeur unitaire
1	1 carte cadeau	100	10€
Montant total des lots mis en jeu		1000 €	

Article 5 - Dispositions réglementaires

Le présent règlement sera disponible sur l'application Orsay Mes Commerces, sur le site web de la mairie. La demande d'une copie pourra aussi se faire par e-mail à anne-laure.patin@mairie-orsay.fr ou par courrier postal.

Dans ce dernier cas le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 30 septembre à minuit cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : A l'attention de **Mme Anne-Laure Patin, Mairie d'Orsay - 2 Pl. du Général Leclerc, 91400 Orsay**

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite conjointe à la demande d'un exemplaire du règlement.

Aucun frais de déplacement ni de quelque autre nature ne sera remboursé étant expressément convenu que les participants se déplacent chez les commerçants pour des raisons relevant de leur convenance personnelle et non dans le but premier de participer au jeu.

La participation à ce jeu emporte de plein droit adhésion au présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

La responsabilité de la mairie d'Orsay et de ses partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Il est expressément convenu que tout accès à l'application « Orsay Mes Commerces », au site internet <https://www.orsay-mes-commerces.fr/> ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté

par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à ces Sites web et application et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

La responsabilité de la mairie d'Orsay et des partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'ensemble des conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application Orsay Mes Commerces et du programme de fidélité sont disponibles dans l'application elle-même ou sur <https://www.orsay-mes-commerces.fr/>

Article 6 - Dispositions d'ordre général

Les organisateurs du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu

Article 7 : Données personnelles

La présente politique vous informe sur les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, la façon dont nous les utilisons, les catégories de destinataires auxquels nous les communiquons, ainsi que sur les droits dont vous disposez.

Les différentes catégories de données collectées lors de votre inscription au jeu concours, via l'application Orsay Mes Commerces et dans le cadre de votre utilisation de nos services ou applications sont les suivantes :

Données à nous communiquer obligatoirement pour s'inscrire au programme fidélité Orsay Mes Commerces et participer au jeu concours :

Nom, Prénom

Adresse E-mail (ou Numéro de téléphone portable)

Code postal

Données que vous pouvez nous communiquer selon votre saisie :

Adresse postale, Ville

Numéro de téléphone

Date de naissance

Nombre de personnes dans le foyer

Mot de passe

Géolocalisation et horodatage dernière connexion

ID smartphone pour recevoir des notifications

Historique des tickets fidélité enregistrés dans chaque commerce

Historique des e-chèques fidélité, e-coupons utilisés dans chaque commerce

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour, l'assistance technique, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, réaliser des études statistiques, remise des lots du jeu concours indiqué dans le présent règlement et respecter nos obligations légales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à votre suppression ou demande de suppression de vos données. Vous pouvez à tout moment consulter, modifier ou supprimer vos données personnelles, directement dans la rubrique "Infos Perso" de l'application ou par courrier à **Mairie d'Orsay - 2 Pl. du Général Leclerc, 91400 Orsay**. (Vous devrez alors fournir vos nom, prénom, ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité).

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Vous avez également la possibilité de supprimer vous-même votre compte Orsay Mes Commerces directement sur l'application, alors vos données personnelles seront totalement supprimées du fichier clients utilisateurs de l'application Orsay Mes Commerces.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et le personnel de notre prestataire. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Mme Anne-Laure Patin Manager de centre-ville de la ville d'Orsay par e-mail anne-laure.patin@mairie-orsay.fr.

Fait à Orsay, le

Certifié exécutoire,

compte tenu de la publication le :

 Rémi DARMON
Maire d'Orsay

